

Travaux de la Chambre

M. Blais: Le député de Waterloo-Cambridge sait fort bien que le rôle du député de l'arrière-ban au caucus est, avant la présentation d'une mesure, de veiller à ce qu'elle soit acceptable. Lorsque le projet de loi est présenté, à la suite de l'apport des députés de l'arrière-plan au caucus, il incombe à ces députés comme au ministre de le faire accepter et de persuader les député d'en face de sa valeur. C'est incontestablement le rôle des députés de ce côté-ci. Nous jouons sans nul doute un rôle dans les débats. Si nous avons une procédure contradictoire, ce n'est pas pour rester assis et nous laisser bourrer le crâne par les députés d'en face...

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: ... qui présentent les faits sous un faux jour, sans doute inconsciemment, et qui, non contents de cela, invoquent toutes les règles possibles pour rejeter la proposition du gouvernement sans laisser les députés de notre parti faire connaître leurs vues. Je puis comprendre l'objection du Nouveau parti démocratique. Lorsque nous avons étudié la même motion relativement au bill C-68, tous les députés néo-démocrates ont pris la parole, et lorsqu'on examine les bills qui ont été retardés à la Chambre, on constate que ce petit parti, qui représente moins de 10 p. 100 de l'ensemble des députés, a utilisé une énorme partie du temps de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Asseyez-vous.

M. Blais: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) me dit de me rasseoir. Il a eu la possibilité de prendre la parole chaque fois qu'il était à la Chambre, ce qui n'est pas arrivé très souvent ces derniers temps. Il a eu plus de possibilités que n'importe lequel de ses collègues ou des députés libéraux de l'arrière-ban, qui sont pourtant présents plus souvent que lui.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que le député de Nipissing (M. Blais) m'a pris à partie, j'aimerais signaler qu'il a parlé de l'égalité chez les députés. J'ai cherché à obtenir la parole à l'étape de la deuxième lecture de ce bill, et cela m'est impossible à cause de cette motion.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, l'honorable député qui vient de prendre la parole nous a accusés de prendre trop de temps à la Chambre des communes, relativement au nombre de députés créditistes qui sont élus. A mon avis, cela est faux. Si nous prenons du temps, c'est parce que nous voulons parler sur la question, c'est parce que nous trouvons que la question est importante et nous avons autant le droit de parler à la Chambre des communes que lui-même, quel que soit le nombre de députés élus, car nous sommes élus d'une façon démocratique. Si nous sommes à la Chambre des communes, c'est parce que nous avons remporté une majorité dans nos circonscriptions.

[M. Blais.]

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Je pense qu'il y a dans les arguments avancés par les députés de Nickel Belt (M. Rodriguez) et de Richmond (M. Beaudoin) matière à débat. Ils devraient permettre au secrétaire parlementaire de poursuivre ses remarques.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Blais: Monsieur le président, malgré tout le respect que j'ai pour l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin), je signale que je n'ai aucunement fait allusion au fait que son parti accaparait une partie disproportionnée du temps de la Chambre. J'ai parlé des députés du parti socialiste. Je n'ai aucunement fait allusion au parti créditiste pour lequel, d'ailleurs, j'ai beaucoup de respect. Je respecte non seulement l'honorable député de Richmond, mais aussi tous ses collègues.

[Traduction]

Quand le député de Nickel Belt...

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: J'ai un problème de voix. La mienne n'est pas aussi forte que celle de certains députés de l'autre côté qui font du chahut. Puis-je avoir un peu de silence pour exposer mes arguments?

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Nous ne faisons pas de chahut. Seul le premier ministre (M. Trudeau) en fait.

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Le secrétaire parlementaire retrouvera peut-être sa voix d'ici quelques heures. Je laisserai une note à l'intention de la prochaine personne qui occupera le fauteuil pour demander que, lors de la reprise du débat à 8 heures, le temps que le député a perdu à cause de la difficulté qu'il a éprouvée ne lui soit pas enlevé.

Une voix: Le pauvre petit gars!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCleave): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Le Code criminel—Proposition d'étude en comité de méthodes autres que la pendaison pour l'exécution des condamnés à mort; le député de Parkdale (M. Haidasz)—L'industrie Douglas Aircraft—Les mesures pour empêcher les mises à pied—L'annonce de la nouvelle politique aérospatiale; le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—Les affaires extérieures—Cambodge—La protestation du Canada contre la violation des droits de l'homme.